

Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
 ➤ présents : 29 ➤ contre :
 ➤ votants : 34 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 4 juillet 2023

Séance du 10 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 10 JUILLET à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	WILLEMS Jean-Marc
	Asnières/Saône	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-Dommartin	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	GIRAUD Catherine
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-
		MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Daniel GRAS

Madame Dominique DOUARD a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Michel DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE

Madame Marie-Jeanne PESENTI suppléée par Madame Catherine GIRAUD.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Monsieur Christian GAULIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Françoise DELAY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget OM PDV.

Dans le cadre du marché relatif à l'externalisation de la collecte des ordures ménagères, la vente du camion de collecte du secteur nord a été inscrite au budget pour une valeur de 12 000 €.

Les services de la trésorerie ont précisé que cette inscription doit préalablement faire l'objet, au compte de résultat, du transfert du reliquat d'une subvention perçue par l'ex. Communauté de Communes de Pont-de-Vaux pour une valeur de 17 805,96 €.

Ceci nécessite un mandatement au compte 13918 (subventions d'investissement inscrites au compte de résultat) et un titre de recette du même montant au compte 777 (quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice).

Afin de procéder à cette régularisation, les mouvements suivants sont à prévoir :

- + 17 805,96 €, compte 13918 « subventions d'investissement inscrites au compte de résultat », dépenses, section d'investissement
- + 17 805,96 €, article 023 « virement à la section d'investissement », dépenses, section de fonctionnement
- + 17 805,96 €, article 021 « virement de la section de fonctionnement », recettes, section d'investissement
- + 17 805,96 €, compte 777 « quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice », recettes, section de fonctionnement

Vu le budget OM PDV 2023

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget OM PDV telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

